

CR Ateliers du samedi 23 mars 2019

Réunion DYEC - Marseille

La réforme du bac et ses conséquences

La réforme du bac incluant le contrôle continue est en attente de décret et laisse tout le monde dans le doute.

C'est pourquoi, prioritairement, Gérald doit rencontrer JM Huart, directeur général de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation Nationale, afin d'obtenir des précisions sur le positionnement actuel de l'éducation nationale vis-à-vis des jeunes et de signer un partenariat au niveau national, ce qui consoliderait et faciliterait les relations avec les rectorats. Quelles seront, après promulgation du décret d'application, les possibles dérogations pour nos jeunes, mais aussi pour ceux qui seraient malades, ou autres.

Le second objectif est d'essayer d'obtenir que toutes les académies acceptent d'inscrire nos jeunes dans un établissement scolaire, avant la rentrée, afin que celui-ci puisse présenter un dossier complet pour obtenir son visa.

Nota le paradoxe étant qu'il faut être inscrit pour obtenir un visa alors que l'EN ne donne qu'un engagement de scolarisation du jeune, sans accepter de préciser où.

D'autres demandes sont également à faire mais il ne faut pas noyer l'interlocuteur sous une masse de questions

Reconnaissance de l'année à l'étranger dans le cursus pour ne être pénalisé dans « parcoursup » par exemple ou pour l'URSSAF et les allocations familiales, etc.. .

Afin d'élaborer un document à remettre au Ministère, un groupe de travail est constitué de Gérald Jézéquel (1690), Jacques Dechoux (1720), Marie-Thérèse Lodiél (1650) et Martine Pralong (1700).

En attendant cette rencontre avec le Ministère, un modèle de contrat d'étude élaboré par l'éducation nationale (EDUSCOL) dans le cadre des dispositifs et projets de mobilité inter-établissements ou individuels est présenté. De toute façon, en attendant, les parents demandent le report des notes du bac de fin de 1^{ère}.

Formation des YEO et des familles d'accueil

Mise en place d'une charte signée spécifiquement avec les familles d'accueil quant au respect des règles de vie. Une synthèse de toutes les propositions présentées en atelier sera faite par un

membre du comité, adressée à chacun pour remarques et validée pour fin mai avec application pour la promotion 19-20.

En marge de cette réunion, Chantal Guédon a été désignée pour élaborer cette synthèse

Les jeunes in et out n'ont pas à supporter les frais de scolarité, de nourriture, de transport. C'est de la responsabilité du district de désigner qui sera payeur, en principe : le club.

Ceci concerne essentiellement les out.

Assurance : Avec un contrat Cisi-Bolduc plan B, on constate qu'il peut y avoir un reste à charge relativement important pour des soins notamment aux USA. Dans ce cas il est demandé d'informer les familles, que moyennant une somme relativement modique, il est possible d'obtenir une assurance complémentaire, notamment pour frais de santé. Contacter éventuellement Alain Carton pour conseils.

Retour anticipé

Prévoir une réunion pour le jeune « in » avec un jeune ancien student, rotex, sans la famille d'accueil. D'où l'importance qu'un YEO ou conseiller ne soit pas famille d'accueil

Lors de conflit, historiser les événements par écrit et qu'ils soient signés par le jeune ainsi que par toutes les personnes présentes à l'entretien. Avertir d'une sanction à venir. Mettre un carton jaune. Privilégier le dialogue.

Mettre systématiquement le CRJ en copie au fur et à mesure de l'évolution du dossier. Sensibiliser tous les acteurs (YEO, lycée, club) pour un partage d'informations dès le constat d'un dérapage du jeune. C'est le district d'accueil qui a la main pour le renvoi. Vous êtes en droit d'attendre les mêmes informations du district hôte pour nos jeunes out.

Lors de manifestations multidistrict, être vigilant à l'équité des sanctions entre les jeunes de districts différents.

Le fonds d'urgence réglementaire a vocation à financer les interventions d'urgence et doit être réabondé au fur et à mesure des utilisations.

Le nouveau document de retour est à remplir en ligne, via le site internet, et à transmettre à Evanston dans les 72 heures. Ne plus utiliser l'ancien modèle.

Documentation

Sur le site vous trouverez dans la rubrique « documents généraux-guide du youth exchange »

- le schéma des responsabilités (formulaire 746FR), avec les directives et procédures. A partager avec DG, DGE, DGN, YEO

- Le directory Youth exchange, dans lequel vous aurez notamment la liste des districts non certifiés.

Adresser les listes et coordonnées des équipes de district au CRJ. Le gouverneur doit seulement communiquer le nom du DYEC .

Utilisation limité d'internet

Plus vite le jeune coupe les relations avec le pays d'origine, mieux et plus vite il s'intégrera.

Certains districts interdisent l'utilisation des téléphones permettant l'accès à internet.

Il ressort qu'il est difficile de gérer, car il n'y a pas de solution-miracle. En revanche, il est primordial de privilégier les échanges de bonnes pratiques pour solutionner au mieux les diverses situations.

Rotex/Parcours jeunes

Au retour les jeunes ont besoin d'un sas de décompression. Au COL, le Rotex n'a pas été reconnu comme programme, mais intégré dans les Alumni (bénéficiaires des différents programmes)

Il est conseillé d'organiser tous les 2 ou 3 ans un rassemblement de ces bénéficiaires depuis une quinzaine d'années. Merci de faire un retour vers le CRJ pour mutualiser l'impact.

Et un film qui résume tout !!!

Le mot de la fin d'Alain : ému, il remercie son équipe et tous les acteurs de la spécificité rotarienne la plus belle : la Jeunesse ; alors continuez !

Philippe salue le travail d'Alain et précise que le CRJ sera dans la continuité pour trouver des solutions, des conseils par un travail partagé.